

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



20e Année

30 SEPTEMBRE 1964

No 10

SOMMAIRE

- 1) Mémorial (mois de juillet, août, septembre) 2
- 2) La Chambre des Députés (mois de juillet) 4
- 3) La Journée de Commémoration Nationale et le XXe Anniversaire de la Libération 4
- 4) Résolution du Conseil Communal de Luxembourg concernant la Fusion des Exécutifs Européens et l'implantation de certaines Institutions Européennes 6
- 5) La Séance de clôture de la Faculté Internationale d'Economie comparée à Luxembourg. - Discours de Monsieur Tony Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et du Budget 7
- 6) Nouvelles de la Cour 9
- 7) Réunions du Conseil de Gouvernement 10
- 8) Nouvelles diverses 11
- 9) Le Mois en Luxembourg (mois de juillet, août, septembre) 16

Mémorial

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 15 juillet 1964 accorde démission honorable à MM. Eugène Schaus, Robert Schaffner, Emile Schaus et Paul Elvinger, Ministres.

Un deuxième arrêté grand-ducal du même jour détermine la composition du Gouvernement.

Un troisième arrêté grand-ducal du même jour nomme MM. Henry Cravatte, Nicolas Biever, Albert Bousser, Antoine Wehenkel et Marcel Fischbach aux fonctions de Ministres ainsi que MM. J.P. Buchler et Raymond Vouel aux fonctions de Secrétaire d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 18 juillet 1964 porte constitution des départements ministériels.

Un autre arrêté grand-ducal du 18 juillet 1964 attribue les départements ministériels aux membres du Gouvernement.

★

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement grand-ducal du 6 juillet 1964 concerne l'application du règlement N° 19/1962 de la Communauté Européenne à la récolte des céréales de 1964.

★

Ministère de l'Education Physique.

Un règlement ministériel du 10 juillet 1964 institue un Insigne Sportif pour Handicapés Physiques.

★

Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 11 juillet 1964 modifie le règlement grand-ducal du 25 avril 1964 fixant l'organisation de l'administration des contributions et accises.

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1964 détermine les conditions d'admission au stage, de nomination et de promotion du personnel des cadres inférieurs et moyens de l'administration des postes et télécommunications.

★

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 19 juin 1964 concerne le statut des artisans et ouvriers civils de l'Armée.

Un règlement grand-ducal du 26 juin 1964 modifie l'article 16 de l'arrêté grand-ducal du 26 août

1954 concernant l'état et les conditions de recrutement, d'instruction et d'avancement des officiers de carrière et commissionnés de la Force Armée.

★

Ministère de l'Intérieur.

La loi du 12 juin 1964 réforme la législation sur la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux.

Un règlement grand-ducal du 30 juin 1964 détermine la procédure d'enquête préalable à l'exécution des travaux visés à l'art. 5 de la loi du 20 avril 1962, ayant pour objet l'établissement d'un réseau de transport de gaz pour le syndicat intercommunal pour le transport du gaz.

★

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 8 juillet 1964 modifie le règlement ministériel du 24 octobre 1961 accordant certaines dispenses aux formalités de contrôle des viandes importées.

★

Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 18 juillet 1964 ordonne la publication de la décision du Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux portant fixation d'un nouveau document de transport pour les transports routiers de marchandises pour compte de tiers entre les territoires des Hautes Parties Contractantes, en date du 25 mai 1964.

★

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1964 abroge l'al. final de l'art. 6 de l'arrêté grand-ducal du 2 février 1948 ayant pour objet le réexamen des pensions et la réglementation de l'assurance supplémentaire des employés techniques des mines du fond.

★

Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

Le Mémorial du 19 août 1964 publie la réglementation de la navigation sur la Moselle.

Un arrêté grand-ducal du 19 août 1964 porte publication de la décision du Comité de Ministres

de l'Union économique Benelux de remplacer l'annexe IV à la décision au sujet des tarifs Benelux en matière de transports de marchandises par route, en date du 25 mai 1964.

Un règlement grand-ducal du 15 août 1964 modifie l'arrêté grand-ducal du 29 septembre 1955 concernant le service téléphonique.

☆

Ministère du Trésor.

Un règlement ministériel du 10 juillet 1964 concerne la publication de la Convention douanière relative à l'importation temporaire pour usage privé des embarcations de plaisance et des aéronefs en date, à Genève, du 18 mai 1956.

Un règlement ministériel du 21 juillet 1964 règle l'importation de marchandises relevant des Traités instituant les Communautés européennes et des Conventions d'association à la Communauté économique européenne.

Un règlement ministériel du 19 août 1964 complète l'arrêté ministériel du 8 septembre 1956 portant nouvelle fixation des frais de jaugeage, d'aposition de scellés ou plombs et de surveillance des opérations de dénaturation et d'expédition d'alcool, d'eau-de-vie ou de bière.

☆

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement grand-ducal du 26 août 1964 fixe les modalités de l'assurance obligatoire contre la maladie auprès de la caisse de maladie des employés privés des personnes visées à l'article 9 de la loi du 23 mai 1964 concernant l'admission des travailleurs intellectuels indépendants à la caisse de pension des employés privés.

Un règlement grand-ducal du 26 août 1964 fixe les modalités de l'affiliation obligatoire à la caisse de pension des employés privés et à la caisse de maladie des employés privés des travailleurs intellectuels indépendants effectuant leur stage professionnel.

☆

Ministère des Affaires Etrangères.

Le Mémorial du 1er septembre 1964 publie un avenant au protocole franco-luxembourgeois du 6 mars 1957 relatif à l'allocation supplémentaire instituée par la loi française du 30 juin 1956.

☆

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement grand-ducal du 14 septembre 1964 règle l'importation de semences de froment d'hiver et de seigle d'hiver pour la campagne culturale 1964-1965.

Un règlement grand-ducal du 21 août 1964 règle la collecte des eaux grasses et déchets de cuisine à des fins d'affouragement des animaux domestiques.

☆

Ministère de l'Economie Nationale.

Un règlement grand-ducal du 24 août 1964 ratifie l'arrêté ministériel du 4 août 1964 introduisant le régime du prix normal pour les porcs de boucherie et la viande du porc, publié par voie de la presse en date du 5 août 1964.

☆

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 8 septembre 1964 supprime la brigade de gendarmerie de Kayl.

☆

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 15 août 1964 détermine la tenue de service du personnel de l'administration des Eaux et Forêts et l'armement des agents et préposés forestiers.

Un règlement grand-ducal du 2 septembre 1964 remet en vigueur pour la durée d'une année les articles 1er à 7 de la loi du 19 mai 1948 concernant les mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du bostryche.

☆

Ministère de la Justice.

Un règlement grand-ducal du 15 août 1964 détermine les établissements pénitentiaires et les maisons d'éducation et introduit des titres spéciaux pour les titulaires de certaines fonctions.

☆

Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

Un règlement ministériel du 12 août 1964 détermine les mesures de police destinées à assurer le bon ordre dans les parties des gares de chemin de fer et de leurs dépendances accessibles au public.

Un arrêté grand-ducal du 15 août 1964 approuve le règlement spécial élaboré pour l'entrepôt public des douanes à Wiltz.

Chambre des Députés (mois de juillet)

21 juillet 1964: Séance d'ouverture de la Session extraordinaire de 1964. — Appel nominal. — Allocution de Monsieur le Doyen d'Age. — Vérification des pouvoirs. — Election du Bureau définitif. — Allocution de Monsieur le Président élu. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Tirage au sort des trois Sections. — Nomination des différentes autres Commissions spéciales. — Renouvellement du mandat de Monsieur le Greffier de la Chambre des Députés.

22 juillet 1964: 2e séance publique. — Appel nominal. — Prestation de serment. — Déclaration gouvernementale.

23 juillet 1964: 3e séance publique. — Appel nominal. — Composition de la Commission du Règlement. — Assermentation de Monsieur J. B. Schilling. — Déclaration gouvernementale. — Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

La Journée de Commémoration Nationale et le Vingtième Anniversaire de la Libération

Comme le veut la tradition la Journée de Commémoration Nationale a été célébrée à Luxembourg cette année dans le recueillement.

Cette fois elle fut célébrée ensemble avec le 20e anniversaire de la Libération du pays.

Un avis à la population publié par le Ministère d'Etat au cours du mois de septembre donne les raisons de cette disposition.

Avis à la Population du Grand-Duché

Les journées approchent où, selon la tradition, notre Communauté nationale se rappelle certaines dates importantes de la Deuxième Guerre Mondiale. Les années passées, les événements qui s'y rapportent ont été célébrés à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale qui était fixée au dimanche le plus proche du 10 octobre.

Cette année, et plus spécialement le 10 septembre 1964, il y a *vingt ans* que notre Patrie a été libérée par les troupes alliées. En outre, le 30 août rappelle le tragique souvenir de l'incorporation forcée de notre jeunesse dans l'armée de l'occupant et les événements dramatiques et glorieux, tels que la grève générale, les exécutions et les déportations qui ont suivi l'ordonnance décrétant l'incorporation.

Voulant donner en 1964 à la commémoration de ces dates historiques un cadre approprié et la rapprocher de la date effective de la Libération, le Gouvernement porte à la connaissance de la Population du Grand-Duché qu'en cette année elles seront commémorées ensemble. Le jour anniversaire de commémoration est fixé au *dimanche, 20 septembre prochain*.

Le 18 septembre le Gouvernement publia la proclamation suivante:

Proclamation

Chaque année, depuis la fin de la guerre, la Journée de Commémoration Nationale donne à tous les Luxembourgeois l'occasion de revivre en mémoire

les événements de la deuxième guerre mondiale. En chacun de nous renaissent alors les sentiments d'orgueil et de regret, de sympathie et de douleur qui, pendant les quatre sombres années de la guerre, ont inspiré notre attitude de dévouement et de patriotisme. Nous évoquons avec émotion les dates historiques où notre communauté nationale a subi l'épreuve: le 10 octobre 1941, jour d'un plébiscite odieux converti en victoire pour la cause luxembourgeoise, le 31 août 1942 l'enrôlement forcé des Luxembourgeois et leur insurrection contre la violence faite à notre jeunesse.

Cette année nos pensées s'élèvent au-delà des souvenirs de notre propre action. Aujourd'hui nous voulons avant tout aussi penser à nos Libérateurs.

En ce 20e anniversaire de la Libération nous honorons avec ferveur et gratitude leur puissante protection, leur généreux dévouement et leurs héroïques et douloureux sacrifices. C'est grâce à eux que nous a été rendu le bien précieux et fondamental à la sauvegarde duquel nous aspirions de toutes nos forces: la liberté de notre cher pays.

En pensant à nos grands Alliés nous honorons leurs chefs, tant politiques que militaires, leurs soldats, leurs ouvriers, les mères qui ont perdu leurs fils, les femmes qui pleurent leurs maris tombés sur les champs de bataille parmi lesquels figure notre sol national.

A eux tous nous vouons des sentiments de la plus profonde reconnaissance.

Nous espérons que les sacrifices communs continueront à conserver aussi à l'avenir la grande communauté internationale qui existait durant la deuxième guerre mondiale. Nous renouvelons notre volonté d'être fidèles à cette aspiration essentielle: l'éclosion de la vie humaine dans la dignité et la liberté.

Les Membres du Gouvernement

Pierre Werner	Albert Bousser
Henry Cravatte	Antoine Wehenkel
Emile Colling	Marcel Fischbach
Nicolas Biever	Jean-Pierre Buchler
Pierre Grégoire	Raymond Vouel

La Journée de Commémoration Nationale débuta par un service pontifical célébré à la Cathédrale de Luxembourg à 9 heures 30 par le Révérendissime Dom Henri Marcotte de Sainte Marie, Abbé de Clervaux, en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Parmi la nombreuse assistance figuraient les Membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, le Président et plusieurs Membres du Gouvernement, les Présidents d'honneur de la Chambre des Députés, de nombreux Députés, des Membres du Conseil d'Etat et de la Magistrature, plusieurs Conseillers de Gouvernement, les Chefs des Administrations de l'Etat, des délégations de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg entouré des membres du Collège échevinal et du Conseil communal, les Directeurs, les Professeurs et les élèves des établissements d'enseignement moyen ainsi que d'importantes délégations des Anciens Combattants et des mouvements de la Résistance avec leurs drapeaux.

Voici le programme musical exécuté au cours du service pontifical par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de M. l'abbé René Ponchelet avec, aux orgues, maître Albert Leblanc.

Entrée: Symphonie No 6: Widor; Messe: «Ave Spes Nostra»; Kyrie, Gloria: Knubben; O Patriae Patrona: Beicht; O Salutaris Hostia: Perosi; O Sacrum Convivium: Perosi; Domine Salvam fac: Neke; Te Deum: plain chant; In Te Domine: Heckmes; Ons Hemecht, Hymne National: Zinnen; Variations sur «Klagt in Leid»: Leblanc.

A l'issue du service religieux une cérémonie eut lieu à la Place de la Constitution où des détachements de la Force Armée luxembourgeoise et de l'Armée américaine étaient alignés devant le Monument du Souvenir. Les Anciens Combattants et les représentants des divers mouvements de la résistance étaient alignés en face des détachements militaires et leurs porte-drapeaux formaient la haie devant le Monument du Souvenir.

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg fut salué à Son arrivée par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, ainsi que par les Membres du Gouvernement et le Lieutenant-Général Frank E. Fraser, ancien Chef de la Mission Militaire Américaine à Luxembourg.

Tandis que la Musique de la Garde grand-ducale exécutait la «Sonnerie aux Morts», S.A.R. Monseigneur le Prince déposa une gerbe de fleurs devant le Monument du Souvenir. Des fleurs furent déposées également par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, au nom du Gouvernement, et par M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Au cours de cette cérémonie, quatre avions à réaction de la Force aérienne des Etats-Unis d'Amérique survolèrent à deux reprises à basse altitude le Monument du Souvenir.

Cette cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg se rendit ensuite au cimetière militaire américain de

Hamm où il fut accueilli par M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le Lieutenant-Général Frank E. Fraser, le Bourgmestre de Luxembourg et le Colonel Davis.

Des fleurs furent ensuite déposées devant le Mémorial du cimetière militaire américain de Hamm à la mémoire des nombreux soldats américains qui ont donné leur vie pour la Libération du Luxembourg, par S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Entretiens un important cortège s'était formé devant le Monument du Souvenir et se dirigea vers le cimetière Notre-Dame. Ce cortège comprenait la musique militaire, le détachement militaire américain et le détachement de la Force Armée luxembourgeoise, le Conseil de l'Ordre de la Résistance, les anciens combattants, les maquisards, les prisonniers et déportés politiques, les résistants, les enrôlés de force, les mutilés de guerre, les diverses associations de jeunesse, les élèves de l'enseignement secondaire et la population.

Une seconde cérémonie eut lieu au Mausolée du Soldat Inconnu où des fleurs furent déposées par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, par le Président du Gouvernement et le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Les personnalités et la nombreuse assistance se rendirent ensuite devant la Croix de Hinzert où eut lieu la dernière cérémonie. Après la bénédiction de la Tombe par Monseigneur Jean Hengen, Vicaire Général, des fleurs furent déposées devant la Croix de Hinzert par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince, le Président du Gouvernement et le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, tandis que la musique militaire exécutait la «Sonnerie aux Morts».

La cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

Dans toutes les localités du pays des cérémonies commémoratives eurent lieu en présence des autorités locales, des associations patriotiques et de jeunesse, ainsi que de la population. Ainsi fut apportée la preuve que le Pays entier garde fidèlement le souvenir des nombreux héros luxembourgeois qui ont sacrifié leur vie pour la liberté de notre pays et des nombreux et vaillants soldats américains tombés au champ d'honneur au cours des combats pour la libération du Luxembourg.

★

En marge des cérémonies officielles qui marquèrent la Journée de Commémoration Nationale et le vingtième anniversaire de la Libération de notre pays, l'American-Luxembourg Society avait organisé une manifestation d'amitié entre les Etats-Unis et le Luxembourg. Le «Pittsburgh Symphony Orchestra», placé sous la direction de Jerome Lowenthal, donna le 17 septembre au Nouveau Théâtre Municipal un grand concert de gala en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Le Général Frank E. Fraser, Citoyen d'honneur de la Ville de Luxembourg, ancien Chef de la Mission Militaire Américaine à Luxembourg, assistait comme hôte d'honneur de la American-Luxembourg Society à ce concert.

En effet au mois de septembre 1944, après la libération de notre pays, le Colonel Fraser, Chef de la Mission Militaire Américaine à Luxembourg, avait contribué pour une très large part, grâce à son dévouement et à ses efforts inlassables, au relèvement matériel du pays et au soulagement des souffrances endurées par la population luxembourgeoise au cours des quatre années d'occupation.

A la fin de son mandat le Colonel Fraser avait été reçu en audience par Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse qui lui remit le 28 avril 1945 les insignes de Grand-Officier de l'Ordre de Mérite Civil et Militaire d'Adolphe de Nassau. Le Colonel Fraser fut également nommé Grand-Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

La visite à Luxembourg du Général Frank E. Fraser, vingt ans après la libération, revêtit ainsi une signification toute particulière et symbolique. La soirée organisée par la American-Luxembourg Society remporta un succès éclatant. Parmi l'assistance on remarquait S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, les Membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions Européennes à Luxembourg, le Président d'honneur de la Chambre des Députés, le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et plusieurs membres du gouvernement, les représentants des Corps constitués et de très nombreux amis des Etats-Unis à Luxembourg.

A l'issue du concert de gala une réception fut offerte par Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg et Madame William R. Rivkin dans les salons de leur résidence, en l'honneur du «Pitts-

burgh Symphony Orchestra» et des nombreux invités d'honneur.

Rappelons qu'au cours de son séjour de quatre semaines à Luxembourg le Général Fraser fut invité à de nombreuses réceptions organisées en son honneur tant par l'Ambassade des Etats-Unis, Monsieur le Ministre de la Force Armée, l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg et la American-Luxembourg Society, ainsi que les Administrations Communales d'autres villes du pays ou par les diverses associations ou mouvements patriotiques à travers le Grand-Duché.

Le Général Fraser assista notamment avec le Major Maurice Davidson, ancien officier américain qui entra en 1944 avec les premiers éléments de l'Armée américaine au Grand-Duché, aux cérémonies commémorant le vingtième anniversaire de la libération de la Ville de Pétange, première ville luxembourgeoise libérée en 1944. Les deux officiers furent reçus officiellement à l'Hôtel de Ville de Pétange puis, au cours des cérémonies qui se déroulèrent à Pétange, en présence de toutes les autorités locales et de la population, ils déposèrent des fleurs devant le monument érigé à la Place du 9 septembre à l'endroit où, il y a vingt ans, tomba le premier soldat américain sur le sol luxembourgeois. Cette journée commémorative fut clôturée par un magnifique feu d'artifice.

Ajoutons ici pour terminer que le 21 septembre 1964 Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse reçut en audience le Lieutenant-Général Frank E. Fraser et lui remit les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

Résolution du Conseil Communal de Luxembourg concernant la Fusion des Exécutifs Européens et l'implantation de certaines institutions européennes

Le 28 septembre 1964 le Conseil communal de la Ville de Luxembourg s'est réuni pour la première fois après la période des vacances.

A l'ordre du jour de cette réunion figurait en premier lieu une résolution à prendre au sujet de la fusion des Institutions européennes et au sujet du problème connexe de l'implantation de certaines institutions européennes.

Après un exposé de M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, qui rappela à cette occasion les résolutions antérieures prises par le Conseil communal et ayant trait au problème du siège des institutions européennes, les porte-parole des partis politiques définirent la position des différents partis à l'égard de la déclaration du Collège échevinal.

Nous reproduisons ci-après le texte de la résolution qui a été adopté par 21 voix contre 2:
Le Conseil communal,

Ayant pris connaissance des délibérations des Gouvernements, membres des Communautés européennes ainsi que de celles du Parlement européen

et de sa Commission politique concernant l'implantation de certaines institutions européennes;

rappelle que Luxembourg a été choisi dès 1952 comme lieu d'implantation de la première Communauté européenne;

relève avec satisfaction tant les initiatives des pouvoirs publics que l'esprit européen de la population et ses efforts matériels qui ont permis d'assurer aux institutions des Communautés européennes, établies à Luxembourg, un climat de travail favorable, tout en contribuant à la création de l'atmosphère nécessaire à l'indépendance de ses travaux;

réaffirme les convictions européennes de la population et de ses représentants au moment où de nouveaux efforts sont entrepris pour faire avancer l'intégration européenne;

estimerait inconcevable qu'à l'occasion d'une réorganisation des institutions européennes, il soit mis fin à la mission européenne de Luxembourg, alors que la ville a acquis, comme siège des premières institutions européennes, une situation politique justifiée en outre par des considérations géo-

graphiques, par la position culturelle et par les antécédents historiques du Grand-Duché;

considère qu'un départ éventuel de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier devra s'accompagner de l'installation simultanée d'une autre institution européenne à caractère politique;

se déclare prêt à faciliter par tous les moyens la tenue des réunions du Parlement européen à Luxembourg qui est déjà le siège de ses services administratifs et de permettre ainsi de fixer en un même lieu le siège des organes de contrôle judiciaire et parlementaire;

croit de son devoir de signaler que le départ des fonctionnaires de la Haute Autorité et de ceux du secrétariat du Parlement, établis depuis tant d'années avec leurs familles à Luxembourg, ne manquerait pas d'avoir les plus graves conséquences à la fois sur le plan social et économique;

déclare que si Luxembourg a été et reste prêt à des sacrifices dans l'intérêt de l'Europe, la foi de sa population dans l'avenir de la construction européenne risquerait d'être ébranlée, si la réorganisation institutionnelle devait se faire au détriment politique et économique de la seule capitale du Grand-Duché.

La Séance de clôture de la Faculté Internationale d'Economie Comparée à Luxembourg

*Allocution de M. Tony Wehenkel,
Ministre de l'Economie Nationale*

Le 22 septembre 1964 a eu lieu la séance de clôture de la Faculté Internationale d'Economie Comparée de l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg en présence de nombreuses personnalités du monde diplomatique, de la vie politique, de la magistrature et du monde économique et industriel.

M. Léon Dupriez, Doyen de la Faculté Internationale d'Economie Comparée, prononça l'allocution d'ouverture, puis M. Tony Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et du Budget, prononça un discours dont nous reproduisons ci-après le texte:

Je suis très sensible à l'honneur qui me revient en ma qualité de Ministre de l'Economie Nationale et du Budget de vous adresser la parole lors de la session de clôture de la VI^e session de la Faculté Internationale d'Economie Comparée.

L'occasion m'avait été donnée dans le cadre d'une réception intime le 26 août dernier de saluer et de remercier les représentants des organes universitaires, le corps professoral, ainsi que toutes les personnalités dont la collaboration est le gage du succès et de la continuité de notre foyer universitaire.

Je tiens à réitérer à leur intention l'hommage de notre gratitude.

Ma charge d'orateur se place au moment où le programme d'études de la session 1964 a touché à sa fin, contrairement aux habitudes suivies dans le passé. Elle s'en trouve rendue plus difficile et facilitée à la fois. Le coup d'oeil rétrospectif qu'on attend le cas échéant de moi, risque en effet de me mettre en opposition avec les vues préconisées dans tel ou tel séminaire, danger qui ne pourrait être évité que par l'étude attentive des cours des professeurs, ce qui aurait dépassé mes forces, je l'avoue franchement.

Mon discours est d'autre part facilité du fait qu'il est de circonstance dans l'acception étroite du terme, puisque je suis appelé à le prononcer dans une

ambiance caractérisée par la remise des diplômes et la disposition d'esprit des étudiants qui estiment à juste titre que le cycle d'études est venu à son terme.

Les quelques réflexions que j'aurai à formuler sont dès lors à considérer comme modeste contribution ex post à l'étude d'un sujet que l'étude comparative pendant six semaines n'a sans doute pas réussi à épuiser.

Comme en tout domaine, la vérité ne réside guère dans des formules toutes faites, immuables.

Vous aurez touché ou approché le but fixé en mettant en évidence la diversité des doctrines, l'interférence des opinions et les liens multiples que tisse le fait économique avec d'autres disciplines connexes, le tout moyennant un examen libre et objectif!

Le professeur P. Dieterlen a pu écrire: «Par sa formation, son entretien et son renouvellement, le capital joue, dans la vie économique, un rôle aussi important que par son existence. Si à ce dernier titre, il est un facteur de la production, donc de formation des revenus, sa formation, son entretien et son renouvellement déterminent non seulement l'évolution des revenus futurs, mais encore l'utilisation partielle des revenus courants. L'entretien et le renouvellement du capital représentent une demande courante de biens (investissement de remplacement) dont la constance est un facteur de stabilité. A toute formation de capital correspond une demande de biens réels (investissement) et une utilisation de moyens monétaires fournis soit par l'épargne, soit par le crédit.» (cf. Dictionnaire des sciences économiques, Jean Romeuf, 1956, verbo capital, p. 20).

Cette toile de fond montre que par son accumulation le capital participe à la croissance et au progrès économique. L'accumulation du capital est pour la croissance une condition nécessaire mais non suffisante. Les cours de base de la session 1964 ont été consacrés au financement de l'accumulation du capital. Vous avez sans doute refait connaissance avec la distinction chère à Roepke, entre les sources

internes de financement, visant notamment l'épargne spontanée et l'épargne forcée, et les sources externes de financement qui s'analysent en substance en un transfert d'épargne de pays évolués à pays en voie de développement.

Vous avez à nouveau rencontré, dans le cadre de la distinction rappelée, l'épargne individuelle, spontanée, chère aux classiques, résultant d'un choix entre la consommation et la non-consommation.

Partant de là, vous êtes sans doute arrivés à la définition de Keynes qui se place sur le plan des relations entre revenu, consommation et épargne, l'épargne globale, de nature résiduelle, dépendant de la consommation. Les notions de *propension marginale à la consommation* et à *l'épargne*, cette dernière découlant de la première, auront été rappelées. Les notions de base en matière de financement rejoignent dans une certaine mesure les idées des Classiques et de Keynes sur le plan de l'investissement qui est la source de la formation du capital dans une économie décentralisée.

Raymond Barre vous aura rappelé que les investissements additionnels procèdent dans la théorie classique d'un calcul à la marge fondé sur la comparaison d'une productivité anticipée et du taux de l'intérêt. Le même auteur aura été invoqué pour situer Keynes, suivant lequel le volume de l'investissement est déterminé à la limite de façon telle que le profit anticipé ou l'efficacité marginale du capital est égal au taux d'intérêt qu'il faut payer pour la réalisation de cet investissement (cf André Marchal et Raymond Barre, *Economie politique*, 1956 tome Ier, pages 303 et ss).

Le Professeur Jochimsen aura eu l'occasion de situer l'arrière-plan des vues des Classiques, en passant de Ricardo, de Stuart Mill et de Malthus aux théories néo-classiques. Le Professeur Stout vous aura familiarisé à nouveau avec Keynes et sa théorie de l'équilibre.

Les investissements autonomes sur plans globaux, dépendant de l'incitation à investir tout comme les investissements privés et publics, gagnent en importance.

François Perroux dit qu'ils constituent des «*paris sur structure nouvelle*».

Cette façon de procéder rompt avec la liaison entre l'investissement et l'accroissement de la demande.

L'investisseur procède en l'occurrence à des anticipations sur l'offre, la demande et le prix des produits, créant ainsi des besoins nouveaux et une demande nouvelle.

Massé (*Economie appliquée*, 1952, No 4, pratique et philosophie de l'investissement, p. 626) a pu écrire: *Les décisions d'investir dépendent moins des prix présents que des prix futurs, moins des prix subis que des prix postulés.*»

Ce trait que nous pouvons reconnaître comme caractéristique dans les grandes firmes capitalistes, explique l'importance des banques et groupes financiers.

Une contrepartie de ce trait se retrouve dans le secteur des investissements publics, guidés par le calcul économique et procédant de macro-décisions.

L'épargne individuelle et les différents facteurs qui la conditionnent n'ont plus l'importance de naguère. Les décisions individuelles sont souvent inspirées et encadrées par des établissements bancaires qui mettent en rapport épargnants et investisseurs.

Raymond Barre relève une conclusion intéressante sous ce rapport:

«L'épargne privée individuelle revêt dans beaucoup de pays aujourd'hui une forme contractuelle. *L'emploi de cette épargne ne relève plus de la décision de leurs possesseurs, mais des organes de direction des institutions financières dont la motivation et les choix sont différents.* L'apparition et le rôle de ces intermédiaires, tout comme l'action des unités économiques dominantes illustrent dans le domaine de la formation du capital la disparition du caractère individualiste de l'économie du XIXe siècle» (cf André Marchal et Raymond Barre, *Economie politique*, 1956, tome 1er).

Le phénomène de la réticence de l'épargne privée est accompagné fort logiquement par l'importance accrue de l'épargne forcée, fût-elle sociétaire (auto-financement), monétaire ou publique, de même par la source de financement externe, l'aide de l'extérieur.

Point n'est besoin d'insister sur les contributions à la formation du capital par injection de crédits, dans tel ou tel secteur de l'économie et de l'épargne publique par voie d'impôt ou d'emprunt, utilisés au financement des investissements. L'aide extérieure à la formation du capital revêt pour le moment une importance certaine dans le tiers monde, dans la mesure où il s'agit de contribuer à la mise en place de l'infrastructure et de l'équipement pour amorcer le développement de l'économie.

La coopération dans ce domaine et ses modalités constituent à l'heure actuelle un sujet de prédilection pour toute une série de conférences internationales.

Ayant parlé du rôle de l'accumulation du capital dans la croissance économique, vous avez été amenés sans doute à confronter différentes opinions doctrinales. La tendance à la concentration du capital et la «composition organique», c'est-à-dire le rapport du capital constant au capital variable dans la théorie marxiste ont été certainement évoquées.

Vos critiques ont été dirigées à coup sûr contre la double loi de Marx, celle de la concentration des moyens de production et leur centralisation entre des mains de moins en moins nombreuses.

La relation entre l'accroissement de la demande de biens de consommation et l'accroissement plus que proportionnel de la demande de capitaux, mise en avant par Aftalion, vous aura conduit au principe de l'accélérateur et aux facteurs qui conditionnent son application.

Kalecki et Kaldor vous ont fourni des références utiles pour souligner le rapport entre l'accumulation du capital et le niveau de production.

Vous aurez finalement pris conscience du fait qu'en économie centralisée il appartient en principe à une décision d'ordre politique d'affecter dans le plan économique national une fraction du revenu national à la consommation et une autre à l'invest-

tissement. Il y a cependant des nuances importantes, ainsi que le révèle le cours du Professeur Mihailovic sur le financement décentralisé de l'accumulation du capital dans les pays socialistes.

Le Luxembourg se trouve une fois de plus dans une situation particulière. Ne pouvant traiter le problème à fond dans le cadre de cette allocution, je me bornerai à quelques indications.

La réticence de l'épargne privée à s'investir de façon productive est un phénomène bien connu et ne fait pas exception à la règle. La structure bancaire, assez particulière chez nous, semble empêcher pour le moment le rôle de stimulation et d'orientation de l'épargne que j'ai pu relever tout à l'heure sur un plan général.

Un de mes compatriotes, le jeune économiste Ernest Muhlen, évalue dans son ouvrage fort instructif «le marché financier luxembourgeois face à la conversion industrielle», paru en 1963, l'épargne indigène qui s'expatrie annuellement à 1 milliard de francs luxembourgeois, ce qui serait énorme vu l'exiguïté de notre territoire économique. L'auto-financement est important dans nos sociétés industrielles. Les investissements des filiales de sociétés étrangères sont financés pour une large part par des apports de capitaux de la société-mère.

A mon avis ces deux courants exagérément gonflés, l'expatriation de l'époque indigène et l'afflux massif de capitaux étrangers pour le financement d'investissements, représentent une situation critiquable à bien des égards et qui nécessite un redressement.

Le financement des investissements publics se fait par le budget de l'Etat et des communes ou alors par émission d'obligations. On peut dire et je regrette de devoir l'affirmer que le Luxembourgeois place ses économies plutôt qu'il ne les investit.

La reconstitution de l'équation «épargne-investissement» nous pose dès lors un problème, celui de la mobilisation adéquate des ressources nationales.

L'incitation de la propension à investir a été aiguillonnée par un arsenal de dispositions législatives dont la loi du 2 juin 1962 sur l'expansion économique.

Il faut aller plus loin.

L'affectation de l'épargne à l'emploi productif doit être encouragée auprès des particuliers.

La structure du marché du crédit doit être améliorée pour favoriser le crédit à l'investissement.

Le Gouvernement luxembourgeois que j'ai l'honneur de représenter songe à le faire et envisage de mettre en place un Fonds National d'Investissement et de Placement.

J'arrête ici les quelques réflexions que j'avais à coeur de formuler.

Les diplômés qui seront distribués tout à l'heure ne consacrent sans doute pas des conclusions définitives, un capital de connaissances arrêté une fois pour toutes.

Ils témoignent du désir de connaître, de la curiosité intellectuelle, de la volonté d'apprendre par la confrontation et le rapprochement.

Tous, enseignants et étudiants, y ont trouvé leur compte.

Paraphrasant à la fois Joubert et Voltaire je dirais aux professeurs qu'ils ont réappris «qu'enseigner c'est apprendre deux fois» et aux étudiants qu'il est «difficile d'apprendre sans étudier».

La Faculté d'Economie comparée y trouve également — si besoin en est — la justification de son enseignement scientifique dans une ambiance de liberté et d'amitié.

Voilà au moins une conclusion définitive — il me semble — qui nous exhortera tous à aller de l'avant.

Nouvelles de la Cour

Le 3 juillet 1964, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Jean Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France.

★

Le 6 juillet 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Olavi Murto, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Finlande.

★

Le 17 juillet 1964, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Grand-Duc héritier ont reçu en audience Monsieur

Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Leur a présenté les Membres du nouveau Gouvernement.

★

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé Monsieur Eugène Schaus, ancien Vice-Président du Gouvernement, Messieurs Robert Schaffner, Emile Schaus et Paul Elvinger, anciens Ministres.

★

Le 9 septembre 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Elsayed Fahmi, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre

d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Arabe Unie.

★

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Aoussou Koffi, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Côte d'Ivoire.

★

Le 21 septembre 1964, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Lt.-Général Frank E. Fraser et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

★

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 26 septembre 1964 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

Conseil de Gouvernement

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant les mois de juillet, d'août et de septembre 1964 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

En réunion du 27 juillet 1964, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur les points à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil des Ministres de la C.E.E. à Bruxelles ainsi que sur des problèmes administratifs en rapport avec l'organisation gouvernementale.

Le Conseil de Gouvernement a, en outre, eu un échange de vues sur les problèmes économiques actuels et notamment sur le problème des prix.

Au cours de la séance du 31 juillet 1964, le Conseil de Gouvernement a entendu un rapport de Monsieur le Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, sur les résultats de la dernière réunion du Conseil des Ministres de la C.E.E.

Monsieur le Ministre de la Population a fait un rapport sur le problème de l'assainissement de l'eau et de l'air en vue de la détermination d'une politique nationale d'ensemble dans ce domaine.

Le Conseil de Gouvernement a délibéré également sur l'organisation du marché des porcs et il a eu un échange de vues sur un plan de démobilitation des subventions à la consommation de certains produits agricoles dans le cadre de l'application des règlements agricoles de la C.E.E.

Il a, par ailleurs, délibéré sur les amendements à apporter au projet de loi portant institution d'un Conseil économique et social.

En exécution de l'article 8 de la loi unique du 13 mai 1964 ayant pour objet l'amélioration et l'harmonisation des régimes de pension contributifs, le Conseil de Gouvernement a préparé un projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de relever l'unité de taxe de conversation téléphonique interne de 2.— à 3.— francs.

Lors de la réunion du 21 août 1964, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur l'établissement de

programmes de travaux et d'investissements publics.

Il a, en plus, délibéré sur certaines propositions de nomination et sur des affaires d'administration courante.

Le 28 août 1964, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur la politique à suivre en matière d'expansion industrielle et il a approuvé le texte d'un projet de règlement grand-ducal portant prorogation des délais prévus aux articles 6 et 7 de la loi-cadre du 2 juin 1962.

Le Conseil de Gouvernement a également décidé la prochaine convocation d'une Table Ronde pour l'examen du problème des prix dans le cadre de l'économie nationale.

Dans la réunion du 23 septembre 1964, le Conseil de Gouvernement a entendu un rapport de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères sur les résultats de la réunion du Conseil des Ministres de la C.E.E. du 18 septembre 1964.

Il a ensuite eu un échange de vues général sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1965 ainsi que sur la prochaine Table Ronde sur l'évolution des facteurs déterminant la situation économique et sociale.

Par ailleurs, le Conseil a délibéré sur le prix d'encavement des pommes de terre et sur différents projets industriels.

Lors de la réunion du 25 septembre 1964, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur le problème du financement des travaux d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg.

Il a eu un échange de vues sur les travaux parlementaires en cours ainsi que sur des problèmes juridiques concernant la S.N.C.F.L.

Le Conseil a, en outre, approuvé le texte d'un projet de règlement grand-ducal concernant la réglementation de la durée du travail des employés privés et il a délibéré sur le statut du personnel de l'Office des Assurances Sociales et de la Caisse de Pension des Employés Privés ainsi que sur le problème des réductions tarifaires sur les billets de chemin de fer en faveur des crédentiers.

Nouvelles diverses

Benelux

Au nom du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux, le Secrétaire d'Etat néerlandais pour les Questions sociales et la Santé publique, Monsieur A. J. H. BARTELS, a procédé le 6 juillet 1964 à La Haye, à l'installation officielle du Comité d'hygiène Benelux, créé par le susdit Comité de Ministres le 27 février 1964.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire d'Etat a souligné entre autres les raisons majeures qui ont motivé l'instauration de ce Comité; dans lequel siègent les Présidents et les secrétaires des Conseils Supérieurs d'Hygiène des Pays-Bas, de Belgique et du Luxembourg.

Les Gouvernements des trois pays ont voulu mettre en place un dispositif ayant pour but de promouvoir une étroite coopération entre ces trois collèges consultatifs nationaux. La tâche principale qui incombe à ce Comité est de donner au Groupe de travail ministériel pour les Questions sociales et la Santé publique de Benelux des avis scientifiques communs dans le domaine sanitaire.

Ensuite, des exposés introductifs sur le rôle et l'activité des Conseils Supérieurs d'Hygiène nationaux ont été présentés par leurs Présidents, le Dr L. MOLITOR pour le Grand-Duché de Luxembourg, le Professeur J. VAN BENEDEN pour la Belgique et le Dr J. WESTER pour les Pays-Bas.

La cérémonie d'installation s'est terminée par une allocution du baron C.D.A. van LYNDEN, Secrétaire général de l'Union économique Benelux.

☆

Société du Port Fluvial de Mertert

Le 3 juillet 1964 a été constituée à Luxembourg, en conformité des dispositions de la loi relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle, une société anonyme sous la dénomination de: Société du Port Fluvial de Mertert.

Cette société a pour objet d'aménager sur la Moselle un port fluvial avec dépendances et raccordements aux réseaux routier et ferroviaire et d'exploiter ce port suivant les méthodes industrielles et commerciales.

Le capital social est fixé à dix millions de francs, divisé en deux mille actions de cinq mille francs chacune.

L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg a fait apport à la Société en sus de la concession pour l'exploitation d'un port sur la Moselle d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, des études préliminaires faites tant par ses propres services que par des bureaux techniques spécialisés sur l'aménagement d'un port fluvial à Mertert.

En contrepartie de cet apport il a été attribué à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg 600 actions, entièrement libérées.

Les 1400 actions restantes ont été souscrites comme suit par: l'Etat du Grand-Duché 400 actions; la Société Anonyme ARBED 480 actions; la Société

Anonyme HADIR 240 actions; la Société Anonyme Minière et Métallurgique de Rodange 80 actions; la Banque Générale du Luxembourg 200 actions destinées à être offertes ultérieurement au secteur privé de l'économie nationale.

☆

Visite à Luxembourg du Secrétaire Général de l'OTAN

Les 21 et 22 juillet 1964 M. Dirk Stikker, Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui quittera prochainement son poste, a fait une visite d'adieu à Luxembourg dans le cadre des visites qu'il effectue auprès des autorités des pays de l'OTAN.

A son arrivée à l'aéroport du Findel M. Dirk Stikker fut reçu à sa descente d'avion par le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, entouré du Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'OTAN, du Chef d'Etat-Major de la Force Armée Luxembourgeoise et de plusieurs hauts fonctionnaires.

Après avoir passé en revue un détachement d'honneur composé d'une compagnie du Bataillon d'Artillerie avec musique et drapeau, le Secrétaire Général du Conseil de l'Atlantique Nord a été accompagné à son hôtel.

Au cours de son séjour à Luxembourg, le Secrétaire Général de l'OTAN, signa le registre au Palais grand-ducal et fut reçu en audience par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, avec qui il eut une entrevue à laquelle assistait également M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée et Ministre adjoint aux Affaires Etrangères.

Le 20 juillet M. Dirk Stikker fut l'hôte à déjeuner du Président du Gouvernement, au Château de Senningen. Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord quitta Luxembourg peu après 18 heures par avion après avoir pris congé de Monsieur le Président du Gouvernement. Les honneurs militaires lui furent rendus au départ par une compagnie du Bataillon d'Artillerie.

☆

Visite ministérielle luxembourgeoise à Chertal

Le 25 août, Monsieur Wehenkel, Ministre de l'Energie et du Budget du Grand-Duché de Luxembourg, accompagné de Monsieur Logelin, Président des Chemins de Fer Luxembourgeois, et de Monsieur de Vos, Directeur Général de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, ont visité la nouvelle usine de Chertal de la S. A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz.

Ces personnalités ont été accueillies par Monsieur Jean-Marie Roelandts, Vice-Président du Conseil d'Administration d'Espérance-Longdoz, et par Monsieur A. de Posson, Directeur Général de la Société, entouré de ses principaux collaborateurs.

Ils ont eu l'occasion de voir fonctionner l'Acierie LDAC et son centre de calcul électronique ainsi que le Train à larges bandes à Chaud de Chertal, dont la conception originale est basée sur le laminage direct du lingot à la bobine sans réchauffage intermédiaire.

Ils ont été particulièrement intéressés par la solution appliquée au transport de la fonte liquide depuis les Hauts-Fourneaux de Seraing. L'utilisation de wagons-thermos de 150 tonnes permet, en effet, le transport à longue distance de fonte liquide puisque sa déperdition calorifique est inférieure à 5° par heure de séjour dans la poche. Cela permet d'envisager avec le concours des Chemins de Fer des possibilités nouvelles de coopération entre firmes sidérurgiques relativement éloignées les unes des autres.

★

Protocole belgo-luxembourgeois

Au début du mois de septembre les Ministres belges des Affaires Etrangères et des Affaires Economiques ont soumis au Parlement belge un projet de loi portant approbation de la Convention signée à Luxembourg le 12 février 1964, portant modification de la Convention entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg concernant la sécurité sociale des travailleurs frontaliers ainsi que du projet de loi portant approbation du protocole entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'approvisionnement en période de nécessité et du protocole de signature signés à Bruxelles le 29 janvier 1963.

La nouvelle Convention concernant la sécurité sociale des travailleurs frontaliers modifie celle de 1959.

Elle tend, en premier lieu, à étendre le champ d'application des dispositions concernant les allocations familiales et les allocations de naissance en stipulant qu'elles ne s'appliqueront pas seulement aux travailleurs frontaliers résidant et travaillant dans la zone frontalière des deux pays, mais également à ceux qui résident et sont occupés en dehors de cette zone.

En matière de soins de santé, l'ancien frontalier belge pensionné pourra demander la continuation du service des prestations en nature par l'institution luxembourgeoise, à condition:

1. qu'il ait été affilié à cette institution pendant quatre mois consécutifs au cours des douze mois précédant le début de sa pension;
2. qu'il ait travaillé comme frontalier pendant cinq ans sinon pendant un tiers au moins de sa carrière au Luxembourg;
3. qu'il n'exerce pas d'occupation donnant lieu à assurance obligatoire;
4. qu'il réside dans la zone frontalière.

Jusqu'à l'heure actuelle ces travailleurs doivent avoir travaillé comme frontalier au Luxembourg pendant la moitié au moins de leur carrière.

La même faculté est ouverte aux travailleurs frontaliers luxembourgeois qui ont été occupés en Belgique.

Il s'agit donc d'un assouplissement des conditions requises pour pouvoir introduire ladite demande.

En outre, le projet contient une disposition transitoire en faveur des titulaires de pensions échues avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions et qui ne pouvaient pas bénéficier de la réglementation prévue par la Convention de 1959. Un délai d'option de trois mois leur est accordé.

Enfin, le projet institue un nouveau mode de répartition des charges des prestations en nature accordées aux titulaires de pensions susvisés. Cette modification tend à adapter les règles de répartition en vigueur sur le plan bilatéral, à celles prévues par le Règlement n. 36/63 de la C.E.E. pour la sécurité sociale des travailleurs frontaliers.

En ce qui concerne le projet de loi portant approbation du protocole de signature concernant l'approvisionnement en période de nécessité, les principes suivants en constituent la base:

- a) en période de nécessité, les deux gouvernements poursuivront une politique commune en matière d'approvisionnement;
- b) les réglementations relatives à cette matière seront organisées d'une façon parallèle;
- c) les ressources disponibles sont additionnées et considérées comme un ensemble;
- d) une attitude commune sera adoptée vis-à-vis des organismes internationaux.

★

Le Congrès International de la Céramique

Du 14 au 18 septembre a eu lieu à Bruxelles et à Luxembourg le 9^e Congrès International de la Céramique organisé conjointement par la Fédération des Industriels Céramiques de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, et par le Groupement National et de l'Industrie belge de la Terre Cuite.

Ce congrès réunissait un millier d'industriels céramistes de premier plan, professeurs d'universités et directeurs de laboratoires, chercheurs et savants venus de vingt-huit pays.

Le programme comportait, outre les réunions de travail du comité directeur et de l'assemblée générale, deux journées de visites aux usines les plus modernes des divers secteurs répartis sur l'ensemble de la Belgique et, pour la section de la céramique, au Grand-Duché de Luxembourg. Deux journées furent en outre consacrées à un colloque sur la documentation céramique européenne, aux conférences scientifiques et à des visites aux laboratoires spécialisés.

Une grande manifestation réunit le 15 septembre à Luxembourg les 250 congressistes qui avaient participé, au cours de cette journée, aux visites des usines luxembourgeoises de Villeroy et Boch, de Cerabati à Wasserbillig, et de la Bay State Abrasives à Steinsel. Au cours d'un banquet auquel prirent part également de nombreuses personnalités du monde industriel et économique luxembourgeois, des allocutions furent prononcées par M. Georges du Bois d'Enghien, Président du Congrès International de la Céramique, et par le représentant du Ministre des Affaires Economiques.

★

Le Comité Mondial du Scoutisme à Luxembourg

Du 17 au 20 septembre 1964 a eu lieu à Luxembourg une réunion du Comité Mondial du Scoutisme qui se compose d'une douzaine de personnalités de douze pays, élus par la Conférence Mondiale. Leur fonction est de guider le mouvement mondial dans son développement dans 84 pays et d'arrêter les principes généraux de son action.

A l'Ordre du jour des travaux de la réunion à Luxembourg, organisée par le «Luxembourg Boy-Scouts Association», figuraient les points suivants: développement du scoutisme; étude d'un plan d'expansion à long terme; le financement du développement du scoutisme mondial; l'aide aux pays scouts en voie de développement, particulièrement en Afrique etc.

A ces travaux prirent part notamment le Général Dan S. Spry, Directeur, et Sir R. T. Lund, Directeur-adjoint du Bureau International du Scoutisme, M. le Dr H. Banai (Iran), M. H. Bourreau (France), J. F. Colqhoun (Grande-Bretagne), N. M. Kahn (Pakistan), C. Mojekwu (Nigéria), C. R. Nichols (Australie), H. B. Reyes (Philippines), J. Salvaj (Suisse), P. R. Tossijn, chef des scouts catholiques de Belgique, Président de la Conférence Européenne du Scoutisme, J. Volkmaars, Président du Conseil National des Scouts néerlandais, S. J. L. Egerton (Grande-Bretagne), G. Vollmer (Venezuela), J. Schiff et W. D. Campbell (Etats-Unis) ainsi que les dirigeants des deux fédérations du Scoutisme luxembourgeois, à savoir la Fédération Nationale des Scouts Luxembourgeois et la Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois, notamment M. Jules Funck, Commissaire Général de la Fédération Nationale des Scouts Luxembourgeois, et M. Robert Schaffner, Commissaire Général de la Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois.

S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Chef-Scout du Grand-Duché de Luxembourg, ne pouvait pas assister à l'ouverture des travaux étant retenu à Athènes par les cérémonies du mariage de S. M. le Roi de Grèce.

En marge des travaux de cette réunion plusieurs réceptions furent organisées en l'honneur des membres du Comité Mondial du Scoutisme, en particulier une réception suivie d'un dîner, offert en leur honneur par le Ministre de l'Education Nationale.

★

Le Congrès International sur les Substances Vitales, l'Alimentation et les Maladies de Civilisation.

Du 21 au 27 septembre 1964 a eu lieu à Luxembourg le 10e Congrès International sur les Substances Vitales, l'Alimentation et les Maladies de Civilisation, organisé par la Société Internationale pour la Recherche sur l'Alimentation et les Substances Vitales.

Ce congrès était placé sous le patronage officiel du Gouvernement luxembourgeois, de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de l'Association Médicale de Luxembourg, des Villes de Luxembourg et de Trèves, et du Président d'Honneur de la Société Internationale, Lauréat du Prix Nobel, M. le Professeur Dr Albert Schweitzer.

Le congrès était également patronné par des hommes de sciences éminents, des hautes personnalités du Corps diplomatique et des représentants d'organisations internationales et nationales. Plus de 120 organisations internationales et nationales de médecins et de dentistes, des sciences naturelles, de la nutrition, de la santé publique, de l'agronomie et de la protection de la nature donnèrent leur appui au congrès.

La Société Internationale pour la Recherche sur l'Alimentation et les Substances Vitales est une association libre de chercheurs des sciences médicales et naturelles ainsi que de médecins et de praticiens des sciences naturelles et agronomiques de tous les pays. La Société s'est assigné la tâche d'étudier les causes des maladies de civilisation (dommages causés par la civilisation moderne, effets de l'industrialisation et du progrès de la technique, conséquences pour l'alimentation) et de contribuer efficacement à les combattre.

Depuis la fondation de la Société 32 résolutions et 17 recommandations ont été mises au point et publiées. Elles s'occupent des causes des maladies de civilisation, des méfaits du mode de vie actuel, de la nourriture moderne, qui est défavorable à la santé, d'une alimentation complète et saine, de la situation toxique générale et des facteurs ambiants dans leur ensemble, et enfin d'une macrobiotique qui est décisive pour la protection de la santé de la population et de l'individu isolé. En plus de cela les points de vue exposés dans les résolutions et recommandations ont été complétés par des travaux théoriques et expérimentaux et publiés dans le Journal International «vitalstoff-zivilisationskrankheiten», jusqu'à présent 42 numéros, 3 rapports de congrès et 4 recueils des résumés.

Dans 9 congrès internationaux (Freudenstadt, Hanovre, Stuttgart, Bad Cannstatt, Essen, Constance et Zurich, Baden-Baden et Strasbourg, Aix-la-Chapelle, Liège et Maastricht, Garmisch-Partenkirchen et Innsbruck, Lindau/Lac de Constance et Bregenz) ces problèmes ont été traités dans des conférences, entretiens et discussions.

Dans l'intervalle la Société a pris pied dans 70 pays. Plus de 400 personnalités du monde entier font partie du Conseil Scientifique. 121 organisations académiques et autres qui s'occupent de la santé du genre humain, sont associées corporativement comme membres extraordinaires de la Société.

Près de 400 médecins et savants de 91 pays prirent part aux travaux de ce congrès dont l'ouverture solennelle eut lieu au Cercle Municipal en présence des membres du Corps diplomatique, d'un Membre de la Haute Autorité de la CECA, du Ministre luxembourgeois de la Santé Publique, de Monsieur Marcel Fischbach, Ministre des Classes Moyennes, du Président de l'Association Médicale du Luxembourg et de M. le Dr. F. Worré, Président de l'Union Médicale Mondiale.

En marge de leurs importants travaux à Luxembourg les congressistes furent les hôtes de la Haute Autorité de la CECA, du Gouvernement luxembourgeois et de la Municipalité de la Ville de Luxembourg. Un concert fut également offert en leur honneur dans le grand auditorium de la Villa Louvigny par l'orchestre symphonique de Radio-Luxembourg.

La séance solennelle de clôture du Congrès International sur les substances vitales, l'alimentation

et les maladies de la civilisation a eu lieu le 27 septembre au nouveau Théâtre Municipal de la Ville de Luxembourg.

★

Le Congrès de l'Union Européenne Féminine à Luxembourg

Du 28 septembre au 2 octobre 1964 a eu lieu à Luxembourg le Congrès de l'Union Européenne Féminine auquel prirent part les délégués d'une dizaine de pays, à savoir: la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.

Mme Dr Maria Probst, membre du Parlement de la République Fédérale d'Allemagne, membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne est la Présidente du comité-directeur de l'Union Européenne Féminine qui fut créée en 1955 à La Haye. Les deux commissions réunies à Luxembourg étaient d'une

part la Commission des questions familiales présidée par Mme Thérèse Prigent (France), et d'autre part la commission pour le film, la radio et la presse, présidée par Mme Gabriel Stecker (Suisse).

Le Luxembourg était représenté à ce congrès par Mme Yvonne Feyder-Ries, Présidente de la section luxembourgeoise de l'Union Européenne Féminine, et Mesdames M. Frieden, M. Glesener, J. Lang, E. Mangers, R. Schlechter et H. Wirtgen.

L'ouverture du congrès a eu lieu au Cercle Municipal. A cette occasion M. Fritz Hellwig, Membre de la Haute Autorité de la CECA, prononça une allocution de circonstance.

En marge de leurs travaux les délégués de l'Union Européenne Féminine furent reçues officiellement par le Président du Gouvernement luxembourgeois dans les salons du Ministère des Affaires Etrangères. Une réception fut également offerte en leur honneur par la Municipalité de la Ville de Luxembourg.

★

La Population active au Luxembourg

Dans le «Bulletin du STATEC» No 4/1964, le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques publie un tableau montrant la répartition de la population active par branches d'activité,

sexes et nationalités au Grand-Duché de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le tableau en question à titre de documentation:

Population active par branches d'activité, sexes et nationalités

Source: Recensement de la population au 31.12.1960 (chiffres provisoires)

	Total	En %	Sexes				Nationalités			Etrangers en %	
			masculin	en %	féminin	en %	luxbg.	en %	autres	en %	du total
Population totale	314.889	100.0	155.481	100.0	159.408	100.0	273.373	100.0	41.516	100.0	13.2
dont											
Population active	128.475	40.8	93.903	60.4	34.572	21.7	108.492	39.7	19.983	48.1	15.6
Répartition de la population active											
0. Agriculture, sylviculture et pêche	19.325	15.1	13.003	13.8	6.322	18.3	17.882	16.5	1.443	7.2	7.5
1. Industries extractives	3.262	2.5	3.235	3.5	27	0.1	2.289	2.1	973	4.8	29.8
2.-3. Industries manufacturières	41.961	32.7	38.120	40.6	3.841	11.1	36.724	33.8	5.237	26.2	12.5
4. Bâtiment et génie civil	10.701	8.3	10.555	11.2	146	0.4	6.047	5.6	4.654	23.3	43.5
5. Electricité, gaz, eau	722	0.6	691	0.7	31	0.1	710	0.7	12	0.1	1.7
6. Commerce, banques, assurances, affaires immobilières	15.692	12.2	7.958	8.5	7.734	22.4	14.218	13.1	1.474	7.4	9.4
7. Transports, entrepôts et communications	8.612	6.7	8.082	8.6	530	1.5	8.300	7.6	312	1.6	3.6
8.-9. Services	28.200	21.9	12.259	13.1	15.941	46.1	22.322	20.6	5.878	29.4	20.8
Total de la population active	128.475	100.0	93.903	100.0	34.572	100.0	108.492	100.0	19.983	100.0	15.5

Recensement général du bétail au Luxembourg

Dans le «Bulletin du STATEC» No 4/1964 a été publié un rapport sur le recensement général du bétail au 31 décembre 1963, qui portait sur les espèces chevaline, bovine, ovine et porcine ainsi que sur les volailles.

Nous reproduisons ci-après un tableau montrant les effectifs des différentes espèces de bétail de 1937 à 1963:

Espèces	Effectifs au						
	1.12.1937	1.12.1948	1.12.1951	1.12.1954	1.12.1957	1.12.1960	31.12.1963
Chevaux	17.307	16.605	13.926	10.852	7.672	5.283	3.153
Bovins	108.512	111.425	124.230	126.565	132.258	147.973	154.817
Porcs	147.366	106.587	119.809	116.587	128.748	119.044	104.332
Moutons	6.955	2.750	2.719	2.851	2.209	2.656	2.503
Chèvres	3.515	1.242	837	520	288	184	—
Poules	518.483	433.628	433.721	431.788	399.357	424.286	438.892
Oies	6.237	8.080	5.796	4.299	3.205	2.301	1.225
Canards	5.103	4.090	3.725	3.410	3.092	4.334	2.815
Dindes et pintades	2.588	3.176	3.375	3.505	3.556	4.544	2.294
Pigeons	22.420	6.361	7.864	9.169	10.061	10.635	—
Ruches d'abeilles	12.336	13.634	14.255	15.144	13.069	12.571	—

Il appert du tableau qui précède que le cheptel chevalin a diminué pendant la période de 1960 à 1963 de 2.130 unités ou de 40,3%

Le troupeau bovin, par contre, a accru pendant la même période son effectif de 6.844 têtes ou de 4,6%.

Le cheptel porcin, de son côté, enregistre par rapport à 1960 une diminution sensible qui s'élève à 14.712 unités ou à 12,4%.

L'élevage ovin est en légère régression.

Pour les différentes espèces de volaille, il y a lieu de mentionner une augmentation de plus de 14.000 poules et une forte diminution du nombre des oies, canards, ainsi que des dindes et pintades.

Pendant la période située entre le recensement du bétail du 1er décembre 1960 et celui du 31 décembre 1963 d'importants changements se sont produits dans les troupeaux chevalin, bovin et porcin. tant en ce qui concerne le nombre de détenteurs que celui de l'effectif. Les tableaux qui suivent donnent une idée de cette évolution. Les résultats des recensements triennaux antérieurs ont été reproduits à titre de comparaison.

Alors qu'au recensement de 1960 on avait encore recensé 4.025 détenteurs de chevaux, ce nombre est

tombé en 1963 à 2.407, soit une régression de 1.618 détenteurs ou de 40,2%. Comme il a déjà été relevé ci-dessus, l'effectif chevalin a diminué de 2.130 unités ou de 40,3%. L'effectif moyen par exploitation s'établit au 31 décembre 1963 à 1,3.

Le cheptel bovin n'a cessé d'augmenter son effectif pendant les années d'après-guerre. Au 31 décembre 1963, il constitue avec 154.817 têtes l'effectif le plus élevé dénombré lors d'un recensement de décembre. Par rapport à 1960, le nombre de détenteurs a diminué de 1.153 unités ou de 12,7%. Le détenteur luxembourgeois possédait en décembre 1963 en moyenne 19,6 bovins, contre 16,3 en 1960 et 13,2 en 1957.

Le cheptel porcin montre au 31 décembre 1963 l'effectif le plus bas constaté lors des recensements triennaux de bétail d'après-guerre. Le nombre de détenteurs de porcs a diminué, comparé à 1960, de 2.584 unités ou de 23,1%. L'effectif moyen par exploitation s'élève à 12,1 porcs contre 10,7 au recensement précédent.

Quant au recensement agricole du 15 mai 1964, le Service de la Statistique et des Etudes Economiques publie dans son bulletin les chiffres provisoires suivants concernant le nombre des exploitations, la superficie des diverses terres de culture et le nombre des tracteurs.

Spécification	Recensement du 15 mai						
	1957	1958	1959	1961	1962	1963	1964
	Nombre						
Exploitations recensées	12.147	11.586	11.501	10.607	10.250	10.048	9.551
	Superficies en ha						
Terres de culture	140.191	140.263	138.436	138.371	137.031	135.642	135.331
Terres labourables	75.937	75.467	73.781	72.609	70.839	69.648	68.977
Prairies et pâturages	61.776	62.350	62.276	63.523	64.019	63.919	64.317
Autres terres de culture	2.478	2.446	2.379	2.239	2.173	2.075	2.037
	Nombre						
Tracteurs agricoles	5.587	5.954	6.211	6.759	6.957	7.120	7.338

Le 26 septembre a eu lieu, au foyer du nouveau Théâtre Municipal de la Ville de Luxembourg, l'inauguration du Salon du Cercle Artistique de Luxembourg, placé sous le haut patronage de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg. De nombreuses personnalités de la vie politique, culturelle et artistique assistèrent à cette manifestation.

Environ cent trente oeuvres des artistes suivants, énumérés dans l'ordre alphabétique, étaient exposées cette année au salon du Cercle Artistique:

Ambrosini François; Beckius Triny; Beffort Alphonse; Bertemes Roger; Breithoff Michel; Calteux J.P.; Dahlem Will; Deloos Alphonse; Deville Adolphe; Eisen Ingo; Frégnac Solange (Mme Schaack); Gallion Roger; Georg Jean-Pierre; Gerson Roger; Goergen Edmond; Graas Gust; Graas Jean; Grosbusch Joseph; Heidelberger Liliane; Heyart Ben; Hoffmann Mett; Hulden Emile; Junius Jean-Pierre; Kieffer Annelie; Kirscht Emile; Koemptgen Roger; Kohl Charles; Kolbach Marie-Thérèse; Konsbruck Gérard; Kreintz Lou; Lefèvre Nina-Victoria; Leyder Jean; Lofy Wil; Maas Ger; Maas Pierre; Mendinger Ferd; Meer Hélène (Mme L. Ludwig); Meyrath Roger; Moes Robert; Mosar Jean-Jacques; Nies Alphonse; Reichling Paul; Reinert Edouard; Roemer Roger; Scheifer Jean-Paul; Schiltz Lilette;

Schumacher Lucien; Stein Maggy (Mme Neiers); Stein Nicole; Steinmetzer Alfred; Tanson Lé; Theissen Lou; Thill Gisèle; Thilmany Jemp; Unden Lily; Weber Edouard.

☆

Festival International du Cinéma d'Amateurs

Le premier Festival International du Cinéma d'Amateurs pour les pays de la Communauté Européenne eut lieu du 20 au 27 septembre 1964 à Mondorf-les-Bains sous le haut protectorat de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

De très nombreux délégués étrangers venus d'une vingtaine de pays prirent part à ce festival international organisé par l'association Luxembourgeoise des Cinéastes Amateurs.

Plus de quatre-vingts films d'amateurs furent présentés pour le concours de l'Union Internationale du Cinéma d'Amateurs qui fut remporté finalement par l'Italie, devant la France, la République Fédérale d'Allemagne, de Tchécoslovaquie, la Belgique, l'Espagne, la Suède, le Portugal, la Pologne, la République Démocratique d'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, le Danemark, la Suisse, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Norvège, l'Afrique du Sud, le Canada et l'Uruguay.

Le Mois en Luxembourg (Mois de juillet)

3 juillet: A l'Hôtel de Ville de Luxembourg le Jeune Barreau luxembourgeois reçoit les membres de plusieurs barreaux étrangers. Au cours d'une séance solennelle Me Jean Welter prononce un discours qui porte sur «La théorie du ministre-juge en droit luxembourgeois».

A l'auditorium de Radio-Télé-Luxembourg un concert symphonique est offert par l'American-Luxembourg Society à l'occasion de la Fête Nationale Américaine.

4 juillet: A la Villa Vauban à Luxembourg, ouverture d'une exposition itinérante «Aquarelles Unesco» avec 72 reproductions Orient-Occident.

A l'ancien Théâtre Municipal l'ensemble «Onst Lidd» et la chorale Caecilia Merl invitent à une soirée de poèmes et de chansons luxembourgeoises.

A l'occasion de la Fête Nationale Américaine l'American-Luxembourg Society invite à son banquet traditionnel offert à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck.

5 juillet: La ville d'Esch-sur-Alzette reçoit une délégation de 50 personnes venant de Soubès (Hérault), localité qui avait offert l'hospitalité aux évacués et réfugiés des régions du Bassin Minier qui subirent l'offensive allemande en 1940.

Sur le terrain de football de Schifflange le club «Matt» présente une partie d'échecs dont

les pièces sont représentées par des personnes vivantes revêtues de costumes de circonstance.

9 juillet: A la Chambre de Commerce à Luxembourg a lieu la distribution annuelle des prix du championnat national en sténographie et en dactylographie.

10 juillet: Au Musée Municipal le Syndicat d'Initiative de Diekirch organise une exposition consacrée aux oeuvres de 28 artistes luxembourgeois contemporains.

11 juillet: A l'établissement «Carrefour» à Luxembourg le docteur Seywert fait une conférence ayant pour thème: «la préparation au mariage, sa nécessité, son organisation.»

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette les élèves des classes complémentaires exposent leurs travaux manuels.

A Schifflange la Société de Secours mutuel célèbre les cinquante ans de son existence par une série de manifestations.

13 juillet: Dans les principales localités du Grand-Duché la veille de la Fête Nationale Française est célébrée par une série de concerts. A Luxembourg les Amitiés Françaises invitent à un banquet offert dans les salons de l'Hôtel Brasseur.

A Esch-sur-Alzette le peintre-sculpteur Victor Muller expose une série de ses oeuvres consacrées à l'art abstrait.

14 juillet: A Esch-sur-Alzette l'Association des Commerçants et Industriels d'Esch organisent leur braderie annuelle consacrée à la clôture des soldes de fin de saison.

A la salle des fêtes du Lycée classique d'Echternach les Amitiés Françaises invitent à un concert de Musique de Chambre donné par le Trio ad Artem de Radio-Luxembourg.

15 juillet: Au Foyer Européen à Luxembourg M. Jean Duvieusart, président du Parlement Européen, fait une conférence ayant pour thème: «Problèmes de la Communauté Européenne».

Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu la distribution des prix et l'audition d'élèves de l'école municipale de musique.

16 juillet: A la place Guillaume à Luxembourg «La Lyonnaise», groupe folklorique constituée par une cinquantaine d'étudiants de la Faculté de Lyon, présente un gala chorégraphique intitulé: «Cinq siècles de danse française».

18 juillet: La ville mosellane de Remich invite à sa traditionnelle fête du vin.

19 juillet: A l'Hôtel de Ville de Luxembourg a lieu la distribution publique des prix aux lauréats des concours du Conservatoire de musique des divisions moyenne et supérieure.

A la Place Guillaume se déroulent les différentes phases d'une soirée luxembourgeoise avec le concours du groupe folklorique »Ucht - la Veillée».

21 juillet: A l'occasion de la Fête Nationale Belge l'Union Royale Belge invite à son banquet traditionnel offert au Grand Hôtel Brasseur à Luxembourg.

La ville de Remich invite à sa traditionnelle Foire aux Vins.

22 juillet: A la Galerie P. Bruck à Luxembourg l'artiste-peintre allemand Wolfgang Rodhe expose une série d'oeuvres récentes.

23 juillet: Dans la ville ardennaise de Wiltz débute le 12e Festival international du théâtre en plein air avec «Carmen», opéra de Georges Bizet, avec le concours de Margarita Lilowa (Vienne), Albert Lance (Paris) et Jean Borthayre et avec la participation du Ballet Espagnol de Manolita et Raphael Aguilar.

25 juillet: Au lieu dit «Trois Glands» à Luxembourg la Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois (FNEL) installe le camp du cinquantenaire de son existence.

A Wiltz, représentation de l'opéra «Carmen» de Georges Bizet dans le cadre du Festival international du Théâtre en plein air.

26 juillet: Dans une salle du château de Wiltz Suzanne Lautenbacher, violon et Martin Calling, cembalo, interprètent des oeuvres de J. S. Bach.

A Vianden se déroulent les différentes phases d'un gala folklorique organisé avec le concours d'un groupe de Toulouse.

27 juillet: Ouverture solennelle de la session d'été de la Faculté internationale de Droit Comparé à Luxembourg. Le professeur R. de Nova, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Pavie, prononce le discours inaugural qui a pour sujet: «Current Developments in Private International Law».

28 juillet: Dans le cadre de la session d'ouverture de la Faculté Internationale de Droit Comparé, le professeur G. Dehove, doyen de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de Lille, fait une conférence publique sur «L'évolution du Droit des Exploitations nationalisées en France».

30 juillet: Dans le cadre du Festival International du Théâtre en plein air à Wiltz, représentation de «Guillaume Tell» de Schiller dans une mise en scène de Wilhelm Speidel.

(Mois d'août)

1er août: Dans le cadre d'une soirée de variété organisée à la place Guillaume à Diekirch, le ballet international Sylvialine donne un spectacle chorégraphique.

A l'occasion de la Fête Nationale helvétique le Cercle Suisse organise une soirée au Pavillon du Galgenberg à Esch-sur-Alzette.

A Wiltz, seconde et dernière représentation de «Guillaume Tell» de Schiller dans le cadre du Festival International du Théâtre en plein air.

2 août: A Diekirch la société luxembourgeoise d'élevage du cheval de trait belge organise son 32e concours national.

La localité mosellane de Remerschen invite à sa traditionnelle fête du vin et de la friture.

5 août: Au grand auditorium de l'Université Internationale de Sciences comparées Me Jean Lacroix, président honoraire de la Chambre nationale des Avoués de Grande Instance de France fait une conférence publique sur le sujet: La représentation et l'assistance des paris en justice et la dualité. Un aspect particulier de la procédure civile en France.

6 août: A l'église paroissiale de Mondorf-les-Bains la Chorale Sainte-Cécile donne un concert spirituel exécuté avec le concours de M. Joseph Hoffmann, organiste de l'église St. Michel à Luxembourg.

A Dudelange la section locale de la Fédération des Commerçants et Artisans organise sa traditionnelle braderie commerciale.

7 août: A Luxembourg-Clausen s'ouvre le VIIIe Festival de la bière.

8 août: A la Roseraie de Mondorf-les-Bains l'orchestre à cordes de la station thermale donne un récital de musique classique.

La localité mosellane de Stadtbredimus invite à sa traditionnelle fête du vin et des vigneron.

9 août: A Echternach le quatuor «Silcher» de Saarlouis (Sarre) invite à un concert vocal.

A l'église paroissiale de Mondorf-les-Bains M. Joseph Hoffmann, organiste de Saint-Michel, donne un récital d'orgue.

12 août: A l'Orangerie de Mondorf-les-Bains M. Boleslaw Zochowski, 1er violon de l'Orchestre Symphonique de Radio-Luxembourg, donne un récital de son instrument. Au piano d'accompagnement: M. Pierre Nimax.

Dans le cloître des Trinitaires à Vianden le quartette de Radio-Luxembourg donne un concert de Musique de Chambre.

15 août: A Mondorf-les-Bains se déroulent les différentes phases de la Fête de la Rose célébrée avec la participation de cercles instrumentaux, de chœurs et de solistes de Sarre, de Lorraine et de Luxembourg.

16 août: A Remerschen la société des pêcheurs sportifs «Roda» de Differdange invite à un concours de pêche organisé à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation.

17 août: A Echternach les Petits Chanteurs de Touraine donnent un concert vocal.

19 août: Au Casino de Mondorf-les-Bains Bruno Wyzuj, basse, et Regina de Carvalto, soprano, interprètent de la musique folklorique brésilienne et des negro spirituals.

22 août: Au Champ du Glacis à Luxembourg-Limpertsberg débute la «Schuebermess», foire et kermesse folklorique traditionnelle fondée au 14e siècle par Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême.

Le Syndicat d'Initiative de Schifflange invite à une journée américano-luxembourgeoise avec l'«Air Force Band» de Wiesbaden.

23 août: A Grevenmacher les patrons-bouchers et charcutiers du Grand-Duché de Luxembourg se rencontrent pour leur traditionnelle fête patronale de Saint-Bartholomé.

A Echternach la Société Royale «l'Emulation» de Verviers donne un concert vocal.

27 août: A l'église paroissiale de Mondorf-les-Bains, concert spirituel avec le concours de Melle Marie Charron, violoniste, Pierre Gerdaud, violoncelliste, et Jean-Pierre Kemmer, organiste et compositeur.

28 août: A Larochette s'ouvre la conférence d'été internationale organisée par la Communauté Baha'ie du Grand-Duché de Luxembourg.

29 août: Au hall d'exposition de la Foire Internationale à Luxembourg-Limpertsberg s'ouvre la 26e Foire de l'Ameublement.

31 août: Dans la Capitale du Grand-Duché la section locale de la Fédération des Commerçants et Artisans organise sa traditionnelle braderie commerciale.

(Mois de septembre)

1er septembre: Le Représentant du Luxembourg aux Nations-Unies annonce que, répondant à l'appel du Secrétaire Général de l'Organisation, le Grand-Duché vient de contribuer 5000 dollars au financement de l'opération ONU à Chypre.

2 septembre: Au Casino de Mondorf-les-Bains est organisée une soirée aux chandelles par l'orchestre de la station avec le concours de Johnny Horne et Violette Bott, grand prix de la coupe musicale de Télé-Luxembourg, championne d'Europe 1962.

5 septembre: Le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg organise une «fête du dernier tram», cérémonie par laquelle le dernier tramway circulant sur le territoire de la commune de Luxembourg entre Beggen et la Ville Haute est officiellement mis hors de service.

Au buffet de la gare, vernissage de l'exposition annuelle de tableaux et sculptures organisée par les membres de la section graphique de l'Union artistique et intellectuelle des Cheminots luxembourgeois.

La localité mosellane de Schwebsange invite à sa traditionnelle fête du vin.

6 septembre: A Dudelange les Amitiés Françaises invitent à un music-hall organisé avec le concours de Radio-Télé-Luxembourg et avec la participation de la vedette internationale de la chanson Nana Mouskouri.

A Wormeldange se déroule le championnat national des pêcheurs sportifs.

7 septembre: Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'American-Luxembourg Society invite à un concert donné par le Pittsburg Symphony Orchestra sous la direction de William Steinberg et avec le concours du pianiste Jérôme Lowenthal.

9 septembre: Autour du mémorial à Pétange, qui rappelle le sacrifice du premier soldat américain tombé sur le sol luxembourgeois, se déroulent les différentes phases d'une cérémonie commémorative marquant plus spécialement le 20e anniversaire de la Libération du pays de l'occupation nazie.

12 septembre: Au Centre Baha'i à Luxembourg l'écrivain américain Guy Murchie fait une causerie ayant pour sujet «Science et religion».

Dans la localité ardennaise de Troisvierges se déroulent les différentes phases du traditionnel festival de la bruyère.

13 septembre: La localité mosellane de Greiveldange invite à sa fête traditionnelle du vin et du raisin.

14 septembre: Répondant à l'invitation de LL.AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, Sa Majesté le Roi Olav V de Norvège arrive en visite officielle dans la Capitale du Grand-Duché. (voir Bulletin de Documentation No 9).

17 septembre: A Luxembourg se réunit le Comité mondial du Scoutisme.

Au Théâtre Municipal l'American-Luxembourg Society invite à un récital donné par le ténor américain Jan Peerce. Au piano d'accompagnement: Herbert Scherer.

A Differdange «Exploration du Monde» présente «Hommes et cimes du Népal», conférence de Maurice Lenoir, film sur l'expédition de Lionel Terray.

19 septembre: A la salle des fêtes de la Maison syndicale de Dudelange la section locale des Amitiés Françaises organise une soirée de music-hall avec le concours du quatuor Do, du trio Carmen, d'Alain Pommier, de Violette Bott, de Jacques Courtois et de la vedette internationale de la chanson Nana Mouskouri.

20 septembre: Journée de commémoration nationale au Grand-Duché consacrée au souvenir de la Libération du pays en septembre 1944 et de certaines dates marquées par la résistance du peuple luxembourgeois contre l'oppression nazie.

21 septembre: Au Cercle municipal à Luxembourg se réunit le 10e Congrès international sur les substances vitales, l'alimentation et les maladies de la civilisation.

23 septembre: A la Villa Vauban le club de l'UNESCO inaugure une exposition rétrospective consacrée à l'oeuvre du poète et peintre ukrainien Tarass Chevtchenko.

24 septembre: Dans la grande salle de la Chambre de Commerce à Luxembourg le docteur Herbert Gross de Dusseldorf fait une conférence ayant pour thème «Le petit commerce dans un grand marché».

25 septembre: Dans le cadre du congrès international sur les substances vitales, l'alimentation et les maladies de la civilisation, le prof. Dr. A. Schweigert fait une conférence sur «L'alimentation et la productivité alimentaire de l'Agriculture».

26 septembre: Au Foyer du nouveau Théâtre Municipal se déroule la cérémonie de vernissage du salon annuel du Cercle artistique luxembourgeois.

27 septembre: Dans le grand auditorium de Radio-Luxembourg le Comité Olympique luxembourgeois organise une séance académique à l'occasion du cinquantenaire de son existence.

La localité mosellane de Wellenstein invite à sa traditionnelle fête du vin et du raisin.

29 septembre: Au Foyer Européen à Luxembourg le Cercle de la CECA invite à un concert de musique de chambre donné par Mireille Fluor et son quatuor de harpes.

